



Saint-Nom-la-Bretèche

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 20 FEVRIER 2017 À 20H30

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER (à partir de 20h40), Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS (à partir de 21h52), Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

Procurations :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA

Pierre VEZY à Agathe SCARDILLI

Absente :

Capucine DESBOIS

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

- B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2016-09/63 du 12 septembre 2016, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :

ANNE 2016

- N° 57 : Contrat de cession présenté par Miguel GAMITO pour son animation du Noël des commerçants et artisans
- N° 58 : Contrat de cession présenté par Bruno LARIOS pour l'installation d'un manège et d'un trampoline avec harnais sur la place de l'Europe
- N° 59 : Contrat de cession présenté par l'association LALIE TIME pour sa représentation du spectacle de Valentin
- N° 60 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de la Grande Échelle pour sa représentation du spectacle « La Petite Fille aux Ballons »
- N° 61 : Contrat de cession présenté par la Sarl Les Calèches de Versailles pour l'organisation de balades en calèche
- N° 62 : Avenant au contrat d'assistance du logiciel Concerto Presto Opus (logiciel de pointage de l'accueil périscolaire)
- N° 63 : Convention de mise à disposition de zones d'évolution de la piscine du CHESNAY pour la pratique de la natation scolaire
- N° 64 : Contrat de cession présenté par la société Rhinoféros Production pour sa représentation du spectacle de Postillon
- N° 65 : Attribution de chèques cadeaux aux enfants du personnel municipal (annexe 1)
- N° 66 : Convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison douce entre le giratoire de la Route Royale jusqu'au pont traversant la voie de chemin de fer
- N° 67 : Convention de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement du réseau d'eaux usées du Chemin des Cochons
- N° 68 : Convention de prestations de services avec l'association Conservatoire de musique et de danse pour l'animation des temps périscolaire – Année 2016-2017
- N° 69 : Modification de l'acte constitutif de la régie de recette du SACA – Annulée, non transmise
- N° 70 : Nettoyement des voies, trottoirs, caniveaux et espaces publics (N°2016MA02) Avenant n°1
- N° 71 : Contrat de cession présenté par l'association LUSO'SON pour son animation de la soirée du personnel du 6 janvier 2017
- N° 72 : Marché de téléphonie et accès internet (2 lots)

*** ANNÉE 2017***

- N°01 : Contrat de cession présenté par la Compagnie La Belle Affaire pour sa représentation du spectacle « Rose au Bois Dormant »
- N°02 : Convention relative aux modifications de mise en œuvre de la modification du réseau aérien de télécommunications propriété de l'opérateur Orange – Chemin de la Porte de la Tuilerie sur les communes de Noisy le Roi et Saint Nom la Bretèche

C) Notes de synthèse :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2017-02/01 : Rapport d'orientations budgétaires ville et assainissement 2017

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2017 pour le budget principal et le budget annexe du service assainissement de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

DIT que le rapport sera transmis au Représentant de l'État dans le département et au Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre dont Saint-Nom-la-Bretèche est membre.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/02 : Répartition dérogatoire du FPIC au titre de 2017 – délibération d'intention

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, par 24 voix pour et 4 voix contre.

DECLARE son intention de décider une répartition dérogatoire du FPIC au titre de l'année 2017.

DECLARE sa volonté que la totalité du prélèvement au titre du FPIC pour l'année 2017, soit pris en charge par la Communauté de Communes Gally Mauldre (part EPCI et parts communales).

DIT que la présente délibération d'intention sera confirmée par une seconde délibération à adopter dans les deux mois suivant la notification du FPIC 2017 par le représentant de l'État dans le département.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Jean-Marie CHAZAL.

ONT VOTÉ CONTRE : Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER.

N° 2017-02/03 : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Gally Mauldre

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Gally Mauldre, en application de l'article 136 II de la loi ALUR du 24 mars 2014.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre dès son rendu exécutoire.

DEMANDE à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre de proposer une délibération à son Conseil, pour prendre acte des positions des communes membres, et de notifier à M le Préfet des Yvelines toutes les délibérations des communes membres en vue de lui faire constater la constitution de la minorité de blocage prévue à l'article 136 II de la loi ALUR du 24 mars 2014 (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population).

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/04 : Constitution et adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes Gally Mauldre pour la restauration scolaire, des accueils de loisirs et autres

RAPPORTEUR : Florent BORON

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de constitution et d'adhésion au groupement de commandes pour la restauration scolaire, des accueils de loisirs et autres, ainsi que tous les documents y afférents.

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de restauration scolaire, des accueils de loisirs et autres, annexée à la présente délibération,

ACCEPTE que la Communauté de Communes Gally Mauldre soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

AUTORISE le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre à signer le marché à intervenir au nom des communes membres.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/05 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de service à intervenir avec la Communauté de Communes Gally Mauldre pour l'exercice de la compétence « organisation et gestion des services de maintien à domicile »

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de services à intervenir avec la Communauté de Communes pour l'exercice de la compétence « organisation et gestion des services de maintien à domicile » fixant les modalités de mise à disposition et de remboursement à la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

AUTORISE le Maire à signer la dite convention et tout document y afférent.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/06 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de service à intervenir avec la Communauté de Communes Gally Mauldre pour l'exercice de la compétence « gestion des centres de loisirs »

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de services à intervenir avec la Communauté de Communes pour l'exercice de la compétence « gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire » fixant les modalités de mise à disposition et de remboursement à la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

AUTORISE le Maire à signer la dite convention et tout document y afférent.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/07 : Actualisation du tableau des effectifs : suppression de postes et création d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe et 3 agents techniques de 2^{ème} classe

RAPPORTEUR : Karel KURZWEIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'agent social à temps complet,

DECIDE la création de 3 emplois d'adjoint technique à temps complet,

DECIDE de supprimer 21 emplois répartis comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Emplois supprimés	
			Temps complet	Temps non complet
Administrative	Attaché	Attaché principal	1	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3	
Technique	Ingénieur	Ingénieur	1	
Animation	Animateur	Animateur		2
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe		11
Sportive	Éducateur des APS	Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1	
Police	Agent de Police Municipale	Brigadier	1	
		Gardien	1	
			8	13

DIT que le tableau des effectifs actualisé entre en vigueur à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian FERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/08 : Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement – prestation de service – contrat Enfance Jeunesse, à intervenir avec la CAF

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement permettant à la commune de bénéficier d'une aide financière supplémentaire de 17680,98 € pendant la durée du contrat enfance jeunesse en cours soit jusqu'en 2018.

DIT que ce montant sera intégralement reversé à notre délégataire PEOPLE & BABY, gestionnaire du centre multi accueil « Petit Prince », sur les exercices 2016, 2017 et 2018 (terme du CEJ en cours).

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY,

Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/09 : Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville et l'union sportive municipale des Clayes-sous-Bois section Bicross BMX

RAPPORTEUR : Eric FROMMWEILER

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de moyens ci-joint à intervenir avec l'Union Sportive Municipale des Clayes-sous-Bois section Bicross-BMX.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE représentée par Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Éric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Agathe SCARDILLI, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Élisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Patrick LÉGER, Jean-Marie CHAZAL.

N° 2017-02/10 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP)

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Feucherolles (SIAEP) en date du 16 décembre 2016.

D) Questions diverses

La séance prend fin à 22h00

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 février 2017.

Affiché le 24 février 2017.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

